



Programme de stages pour les diplômés

Lignes directrices

Objectif

Le programme de stages pour les diplômés propose des placements professionnels pertinents aux diplômés du Nord auprès des ministères, conseils, commissions et organismes (ci-après les ministères) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Par l'intermédiaire du programme de stages pour les diplômés (ci-après le programme), les ministères recrutent des résidents ténois qualifiés et diplômés pour occuper des emplois d'une durée de 12 ou 24 mois. Les stagiaires obtiennent de l'expérience de travail inestimable en lien avec leur champ d'études, et ont l'occasion de mettre en pratique les connaissances théoriques qu'ils ont acquises dans le monde du travail, en plus de se familiariser avec le GTNO comme employeur potentiel. Les stages permettent d'accroître le bassin de main-d'œuvre des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et permettent de rehausser le potentiel d'employabilité des Tenois auprès du GTNO.

Bien qu'il n'y ait aucune garantie que les stagiaires se voient offrir un emploi à la fin de leur stage, le programme est conçu pour donner aux diplômés du Nord une expérience de travail qui les aidera à faire la transition d'un stage vers une carrière à temps plein au sein du GTNO, pourvu que des postes pertinents soient offerts.

Politique fondamentale

Les présentes lignes directrices appuient le programme de promotion sociale du GTNO et l'objectif du GTNO de recruter et de maintenir en poste une équipe de fonctionnaires compétents représentative de la population qu'elle sert.

Définitions

Autochtones originaires des Territoires du Nord-Ouest signifie les descendants des Dénés, des Inuits ou des Métis ayant vécu dans les limites actuelles des Territoires du Nord-Ouest, y compris toute personne autochtone née sur le territoire conformément à l'article 7.1 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et toute personne autochtone canadienne ayant vécu plus de la moitié de sa vie aux Territoires du Nord-Ouest.

Non-Autochtones originaires des Territoires du Nord-Ouest signifie les personnes non autochtones nées aux Territoires du Nord-Ouest ou ayant vécu plus de la moitié de leur vie aux Territoires du Nord-Ouest.

Résident ordinaire fait référence au lieu de résidence, et permet de déterminer si une personne est admissible au programme de stages pour les diplômés. Selon le GTNO, la définition d'un « résident habituel » est la suivante :

- a) Une personne qui réside actuellement aux TNO depuis au moins 12 mois consécutifs (et qui n'est pas un étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire);
- b) Une personne, ou son conjoint, qui travaille temporairement (deux ans ou moins) à l'extérieur des

TNO, ou qui doit subir un traitement médical qui n'est pas offert aux TNO (les justificatifs appropriés doivent être présentés);

- c) Une personne qui fréquente l'école (de la maternelle à la 12^e année) à l'extérieur des TNO, mais dont le parent qui en est légalement responsable est considéré comme un résident des TNO en vertu des points a), b) ou c) ci-dessus;
- d) Une personne ou son conjoint qui poursuit ses études postsecondaires à temps plein et qui était résidente habituelle des TNO avant de partir.

Une personne qui a habité à l'extérieur des TNO pendant plus de 12 mois consécutifs, mais qui n'a pas habité dans une province, un autre territoire ou un autre pays pendant 12 mois consécutifs, est toujours considéré comme une résidente des TNO.

Capacité et financement du programme

Capacité

Le ministère des Finances prévoit un financement suffisant pour offrir jusqu'à 40 stages par exercice financier. Les ministères peuvent également offrir des stages sans se prévaloir du financement prévu pour ce programme.

Financement

Le ministère des Finances verse le financement aux ministères au pro rata, à hauteur de 3 300 \$ par mois, par stagiaire, jusqu'à concurrence de 24 mois. Tous les coûts qui excèdent le montant maximal prévu seront à charge du ministère qui a embauché le stagiaire.

Pour garantir l'efficacité du programme, le financement est alloué aux ministères en fonction d'une série de critères, notamment la taille du ministère, les occasions d'emploi à durée indéterminée suivant le stage ou les occasions d'embauche pour certains postes au sein de secteurs du GTNO considérés difficiles à pourvoir en raison de critères techniques, d'exigences sur la formation, les compétences ou les habiletés spécialisées.

Dans les cas où un stage pour lequel le financement a été obtenu ne trouverait pas preneur, le ministère des Finances pourrait redistribuer le financement inutilisé à un autre ministère, au cours d'un deuxième tour de demandes de stages.

Attentes ministérielles

Les ministères consulteront leurs représentants du service à la clientèle pour s'assurer que les stages offerts répondent à leurs besoins organisationnels à long terme.

Admissibilité aux stages

Le programme de stages est réservé aux diplômés du Nord, c'est-à-dire aux personnes qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires d'un établissement désigné au cours de la période de 24 mois antérieure à l'envoi de leur candidature au programme de stages, ou à celles qui termineront leurs études postsecondaires dans les six mois suivants l'envoi de leur candidature à ce programme. En outre, les candidats doivent faire partie de l'un ou l'autre des groupes désignés ci-dessous :

- Autochtones originaires des TNO;

- Personnes non autochtones originaires des TNO;
- Citoyens canadiens ou personnes ayant le statut de résident permanent et qui sont considérés comme résidant habituellement aux Territoires du Nord-Ouest depuis au moins 3 ans continus immédiatement avant le début de leur programme d'études postsecondaires dans un établissement désigné.

Critères relatifs aux études

En plus de répondre aux critères relatifs à la résidence dans le Nord, les candidats doivent également répondre aux attentes scolaires suivantes :

- Vous devez avoir terminé votre programme d'études postsecondaires au cours des douze mois précédant la soumission de votre candidature;
- Votre programme d'études postsecondaires doit compter au moins quatre semestres et mener à un diplôme ou grade universitaire ou collégial;
- Vous devez avoir été inscrit à temps plein (généralement trois cours par semestre) au cours des deux semestres précédant l'obtention du diplôme;
- Des mesures d'adaptation seront prises par rapport aux points précédents afin de prendre en compte les situations spéciales des étudiants ayant une incapacité.

Postes admissibles

Les ministères peuvent présenter des demandes pour que des stagiaires occupent des postes dans toutes les catégories professionnelles, à l'exception de postes d'enseignants, de travailleurs sociaux et d'infirmiers.

Durée des stages

Les ministères embauchent les stagiaires pour un stage d'une durée minimale de 12 mois et d'une durée maximale de 24 mois. Ils peuvent également prolonger un stage pour le faire passer de 12 mois à 24 mois. La décision concernant la durée d'un stage d'un diplômé du Nord est laissée à la discrétion du ministère qui l'accueille, suivant les conseils du ministère des Finances.

Processus de demande

Les ministères

Les ministères doivent soumettre une demande au ministère des Finances pour obtenir le financement nécessaire à l'accueil d'un stagiaire. Ils peuvent toutefois accueillir des stagiaires sans accéder au financement prévu pour ce programme.

Les demandes sont acceptées du 1^{er} au 30 novembre. Acheminer votre demande au cours de cette période permet un processus d'approbation prompt qui garantit que la majorité des stagiaires commenceront leur stage à temps, au printemps.

Diplômés du Nord

1. Processus de demande

Les diplômés du Nord qui souhaitent obtenir un stage doivent s'inscrire sur le site d'offres d'emploi du GTNO. Les demandes pour le programme de stages sont étudiées par le ministère des Finances afin de déterminer si les demandeurs répondent aux critères d'admissibilité, notamment la résidence dans le Nord. Le même ministère tient les postulants au courant de l'état de leur demande.

2. *Processus de candidature*

Les stages offerts sont présentés dans le site d'offres d'emploi du GTNO. Les diplômés du Nord inscrits au programme doivent poser leur candidature pour un concours précis en remplissant le formulaire de demande en ligne, et doivent joindre à leur demande un CV et une lettre de présentation. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées, notamment votre adresse électronique, votre numéro de téléphone et vos adresses (votre adresse durant l'année scolaire et votre adresse permanente) sur votre CV.

Les comités de sélection des ministères examinent les dossiers des postulants admissibles au programme de stages et évaluent les candidats, notamment en leur faisant passer des tests et des entrevues et en vérifiant leurs références. Les candidats qui réussissent le processus d'évaluation peuvent être embauchés conformément au programme de promotion sociale du GTNO.

Critères d'admissibilité

Les postulants qui répondent à la définition d'un diplômé du Nord restent admissibles au programme de stages pour une période de 24 mois suivant la date d'achèvement de leur programme d'études postsecondaires, pourvu qu'ils répondent aux autres conditions du programme.

Emploi futur

La participation au programme de stages ne garantit pas au stagiaire un poste auprès du GTNO suivant l'achèvement de son stage. Toutefois, il est entendu que les connaissances, compétences et habiletés acquises au cours du stage permettent au candidat de rehausser son expérience professionnelle et devraient l'aider à obtenir un emploi auprès du GTNO, dans l'éventualité où un poste compatible était à pourvoir.

Apprentissages et développement

Tous les employés, y compris les stagiaires, ont besoin d'instructions claires au sujet des fonctions qu'ils doivent effectuer, des attentes relativement à leur travail, et reçoivent des rétroactions fréquentes sur leur rendement. Pour aider à les orienter et pour cerner leurs besoins en formation, les stagiaires recevront une description de tâche lors de leur entrée en fonction auprès du GTNO.

En collaboration avec les stagiaires, et pour les aider à s'épanouir, les gestionnaires responsables de l'embauche établissent pour eux des objectifs de travail et des plans d'apprentissage. On s'attend à ce que les stagiaires remplissent une évaluation de rendement fondée sur leurs objectifs de travail et d'apprentissage établis dans le logiciel ePerformance du système PeopleSoft. Pour étayer la progression de leur apprentissage et de leur développement, les stagiaires doivent effectuer une évaluation de rendement chaque année.

Rôles et responsabilités

En plus de fournir aux stagiaires une expérience pratique dans leur domaine, un stage est, pour nombre de participants, la première expérience de travail qu'ils ont auprès d'un gouvernement, et d'un milieu professionnel. Certains stagiaires auront d'ailleurs beaucoup à apprendre.

Les gestionnaires et les superviseurs jouent un rôle clef pour garantir que les stagiaires s'épanouissent, depuis leur embauche à titre de professionnels débutants, pour devenir des professionnels compétents à la fin du programme. En cours de projet, les ministères qui accueillent des stagiaires ont l'occasion unique de les aider à acquérir l'expérience de travail nécessaire pour devenir des fonctionnaires du GTNO à la fin de leur stage, si un poste est disponible.

Ministère des Finances

- Assure la coordination et l'administration générales du programme de stages;
- Offre du soutien direct, des conseils et de l'assistance aux ministères et aux gestionnaires;
- Procure soutien et conseils tout au long du processus de demande aux candidats et aux stagiaires;
- Examine, évalue et approuve les demandes des ministères;
- Examine, évalue et approuve les demandes des candidats;
- Fait connaître les occasions de stage;
- Coordonne les évaluations des participants au programme (sélection, tests, entrevues), et participe au processus;
- Rédige les instruments de nomination directe des stagiaires;
- Fournit une aide financière aux ministères dont les demandes sont approuvées;
- Propose aux ministères participants les outils et les ressources pour aider les stagiaires à s'épanouir et à apprendre.

Ministères participants

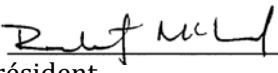
- S'engagent à offrir aux stagiaires les ressources et le soutien nécessaires à leur réussite dans le cadre du programme de stages, notamment en leur fournissant une description de tâches officielle et des plans de travail, ainsi qu'une rétroaction continue et une évaluation du rendement;
- Aider les stagiaires à acquérir l'expérience de travail nécessaire pour s'intégrer avec aisance au GTNO à la fin de leur stage, si un poste à leur mesure était disponible à ce moment-là.

Stagiaires

- Suivent les directives, réalisent les activités et atteignent les objectifs précisés dans leur plan de travail;
- Déploient les efforts pour comprendre : les fonctions précisées dans leur description de poste; le mandat et les objectifs de leur ministère d'accueil; les lois qui encadrent les activités de ce ministère ou du GTNO; les politiques et les lignes directrices qui s'appliquent aux stagiaires, et les priorités et objectifs généraux du GTNO.

Évaluation

L'évaluation continue du programme de stages est réalisée par le ministère des Finances.



Président
Conseil de gestion financière